

## Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

### Séance du Lundi 24 Juin 2019

Présents : E Eloré, F Coquet, G Canto, R Ngassa,  
C Gautier, JF.Menant, L Juin, M Poiteaux

Absents Excusés : A Tropée P Bréhant, L Le Dréau-  
L'Héréec, D Gamichon I Cloteau

Absents

Secrétaire de Séance : M Poiteaux

Pouvoir de P. Bréhant à R. Ngassa

Pouvoir de I Cloteau à G Canto

## 1) Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné

### \* Fonds de Concours 2019

#### OPERATION 1) AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération « agencement et aménagement de terrain » s'élève à **58 400.00 E HT**.

Le plan de financement de ladite opération est fixé comme suit :

<u>DEPENSES</u>	58 400.00 E
<u>RECETTES</u>	58 400.00 E
Amendes de Police	5 350.00 E
FST	18 000.00 E
Fonds de Concours	17 524.00 E
Autofinancement	17 526.00 E

#### OPERATION 2) REHABILITATION, AMENAGEMENT ET AGENCEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération « Réhabilitation, Aménagement et Agencements Bâtiments Communaux » s'élève à **24 279.88 E HT**.

Le plan de financement de ladite opération est fixé comme suit :

<u>DEPENSES</u>	24 279.88 E
<u>RECETTES</u>	24 279.88 E
Réserve Parlementaire	652.00 E
Subvention Académie	4 000.00 E
Fonds de Concours	9 813.00 E
Autofinancement	9 814.88 E

#### OPERATION 3) MATERIEL DE VOIRIE ET MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération « Installations de Voirie, Matériel et outillage techniques » s'élève à **850.50 E HT**.

Le plan de financement de ladite opération est fixé comme suit :

<u>DEPENSES</u>	850.50 E
<u>RECETTES</u>	850.50 E
Fonds de Concours	424.00 E
Autofinancement	426.50 E

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide de solliciter**, auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **27 761.00 E**.

Concernant la transformation du site « La Vallée » en Espace Socio-Culturel, les Elus souhaitent réaliser une étude de faisabilité. En conséquence, le conseil municipal décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence DELOURMEL. Le montant des honoraires correspondants s'élève à 7 000.00 euros HT.

#### **\* Transfert de la Compétence Assainissement**

Afin d'éviter le transfert automatique de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert de la compétence assainissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement.

#### **\* Remboursement des Frais d'Entretien des Sentiers de Randonnée de la Commune Année 2018**

Dans le cadre de sa compétence facultative Tourisme, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est chargée de la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire. N'ayant pas les moyens nécessaires à cet entretien, il est proposé une convention d'entretien des sentiers de randonnée entre la commune et la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **\* Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été voté à l'unanimité en conseil communautaire le 12 mars 2019.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit concrétiser l'engagement politique à devenir un territoire à énergie positive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un **avis favorable** au PCAET.

### **2) Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet : Inventaire Zones Humides**

L'étude relative à l'inventaire des zones humides de la Commune est pilotée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

A l'issue de cette étude, le rapport final est soumis pour avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **valider** l'inventaire des zones humides sur le territoire de la Commune.

### **3) Réhabilitation Eglise**

Compte tenu de la situation budgétaire de la commune particulièrement fragile, Monsieur le Maire propose de résilier le marché.

C'est pourquoi le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier, pour motif d'intérêt général, le marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec Madame Catherine PROUX.

Une indemnité de résiliation sera versée à Madame Catherine PROUX.

### **4) Personnel Scolaire : Modification Temps de Travail**

Considérant la nouvelle répartition des classes à la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail des 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux.

## 5) Tarifs 2019-2020 Cantine Garderie

### \* CANTINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et donc de les fixer, pour la prochaine rentrée scolaire, comme suit :

N° tranche	Tranche QF Familles	Modulation à appliquer sur le tarif de base	Prix du Repas
1	De 0 E à 500 E	- 20%	2.96 E
2	De 501 E à 800 E	- 10%	3.33 E
3	De 801 E à 1100 E	- 5%	3.51 E
4	<b>De 1101 E à 1250 E</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>3.70 E</b>
5	De 1251 E à 1400 E	+ 4%	3.84 E
6	De 1401 E à 1550 E	+ 8%	4.00 E
7	De 1551 E à 1700 E	+ 12%	4.15 E
8	De 1701 E à 1850 E	+ 16%	4.29 E
9	De 1851 E à 2000 E	+ 20%	4.44 E
10	Plus de 2000 E	+ 24%	4.59 E

\* Pris repas adulte 5 E

\* Mise à jour du quotient familial pour changement important de situation familial ou professionnelle dûment constaté (attestation CAF / MSA).

### \* GARDERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie et donc de les fixer, pour la prochaine rentrée scolaire, comme suit :

N° tranche	Tranche QF Familles	Modulation à appliquer sur le tarif de base	Prix par créneau de garderie
1	De 0 E à 500 E	- 12%	0.72 E
2	De 501 E à 800 E	- 8%	0.75 E
3	De 801 E à 1100 E	- 4%	0.79 E
4	<b>De 1101 E à 1250 E</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>0.82 E</b>
5	De 1251 E à 1400 E	+ 2%	0.84 E
6	De 1401 E à 1550 E	+ 4%	0.85 E
7	De 1551 E à 1700 E	+ 6%	0.87 E
8	De 1701 E à 1850 E	+ 8%	0.89 E
9	De 1851 E à 2000 E	+ 10%	0.90 E
10	Plus de 2000 E	+ 12%	0.92 E

\* Créneau Garderie =

MATIN : 07h15-07h45 / 07h45-08h20

SOIR : 16h15-16h45/16h45-17h15/17h15-18h00/18h00-18h30/18h30-19h00

\* Mise à jour du quotient familial pour changement important de situation familial ou professionnelle dûment constaté (attestation CAF / MSA).

\* Pénalité de 10 euros par quart d'heure entamé pour tout retard à la garderie le soir.

## **6) Propriété des Installations de Communications Electroniques : Proposition Convention SDE35/Commune/Orange**

Un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électroniques est mis en place dans la cadre des effacements de réseaux. Des conventions sont proposées entre le SDE35, la Commune et Orange.

Il est demandé aux Communes de se positionner et de choisir un régime final de propriétés des ouvrages.

Il est proposé 2 options possibles :

- Soit d'en garder la propriété - Convention option A
- Soit d'en laisser la propriété à Orange - Convention option B

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Orange la propriété des installation souterraines de communications électroniques.

## **7) Questions Diverses**

\* Ecole

demandes d'inscription  
départ Mme Isabelle COLIN

\* Départ Stéphanie EPSTEIN

\* Rallye Touristique le 22.03.2020

\* Bibliothèque : Intervention Diététicienne

\* Départ à la retraite Jean-Jacques BRUNEAU au 01.11.2019 : déclaration poste vacant - entretiens le 06 septembre 2019

\* Prochaines Elections Municipales

\* Elagage arbres

\* Déplacement Radar Pédagogique à la Besnardière

\* Bibliothèque de rue à Neuville

\* Prochain Conseil Municipal le Lundi 09 septembre 2019 à 20h30.

Séance levée à 23h30.

